



Le conjoint et les prud'hommes

Par **soleil84**, le **07/07/2009** à **21:23**

Bonjour,

Je voudrais savoir s'il est possible pour un couple marié, que la femme ne travaillant pas dans l'entreprise de son mari, puisse porter plainte au prud'hommes à sa place? La logique pour moi serait qu'elle ne peut pas, si vous avez le texte de loi avec ça serait super sympa.

Merci